



HERBERT
SMITH
FREEHILLS

ESG:

**INVESTISSEMENT RESPONSABLE : PRINCIPES
ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE
GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES**





Contents

	page
À propos de nous	02
Notre pratique en Afrique	04
Introduction	05
Qu'est-ce que l'investissement responsable et quelle est son importance ?	06
Comment les investisseurs décident-ils de soutenir un projet ?	08
Comment évaluer les performances en matière de durabilité ?	09
L'ESG dans le secteur des énergies renouvelables	10

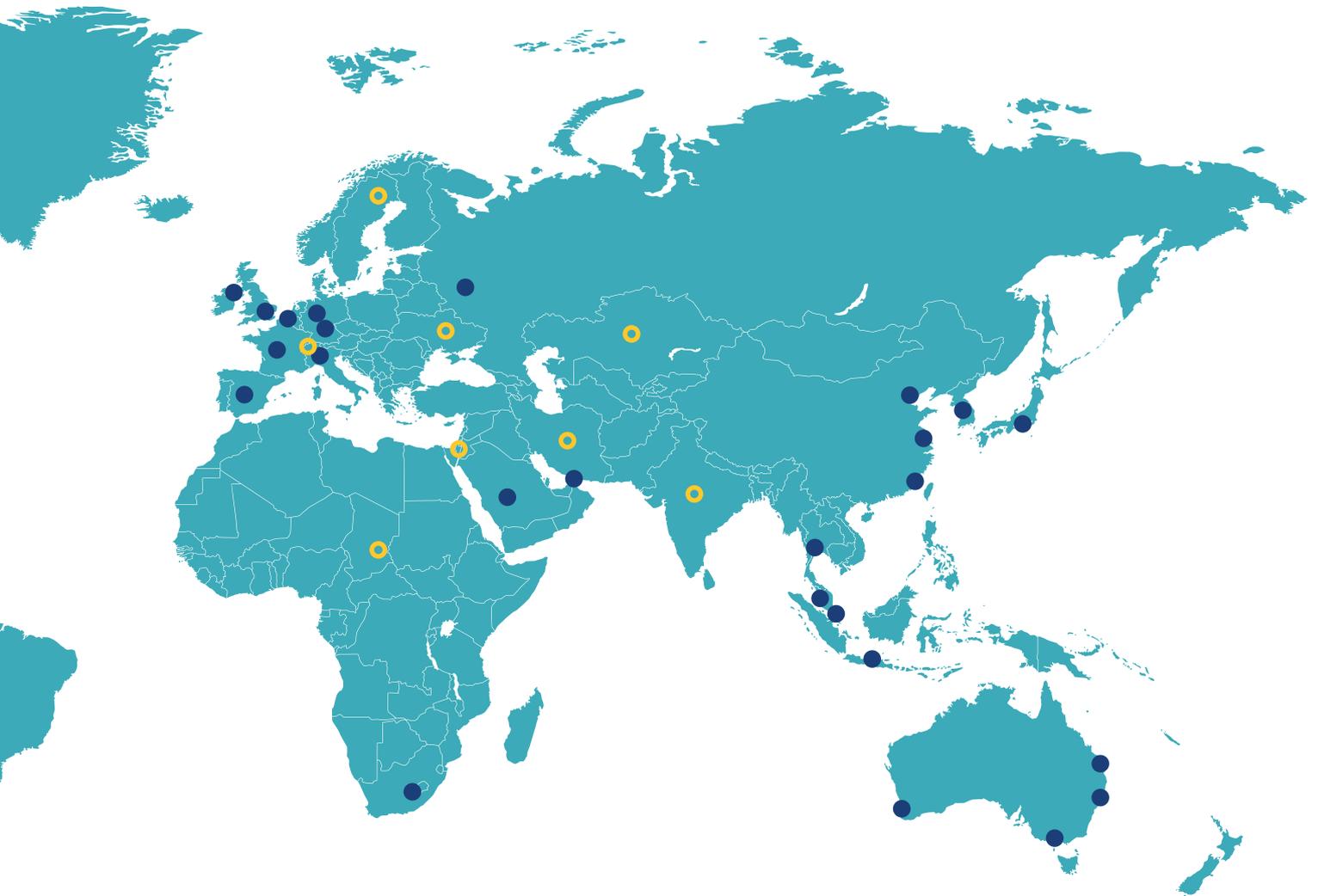
À propos de nous

Herbert Smith Freehills, l'un des principaux prestataires de services professionnels au monde, met à la disposition de ses clients issus des quatre coins du globe des experts réputés afin de répondre à leurs besoins en matière de services juridiques.

Grâce à notre profonde expertise sectorielle mondiale et à notre compréhension du marché local, nous aidons les organisations à saisir les opportunités qui se présentent à elles tout en prenant en considération les risques liés à leurs activités, afin de les aider à atteindre leurs objectifs commerciaux.

Notre fonctionnement s'apparente à celui d'un partenariat unique et intégré au niveau mondial : nous travaillons ainsi en équipe, en recourant à des systèmes et à des processus innovants, afin de nous assurer que les services rendus à nos clients le sont de manière intelligente, efficace et fiable. En travaillant avec Herbert Smith Freehills, nos clients sont ainsi assurés d'obtenir non seulement des conseils juridiques complets de très grande qualité, mais aussi des résultats optimaux.



**BUREAUX ●**

BANGKOK
 BELFAST
 BRISBANE
 BRUXELLES
 DUBAÏ
 DÜSSELDORF
 FRANCFORT
 HONG KONG
 JAKARTA*
 JOHANNESBURG

KUALA LUMPUR
 LONDRES
 MADRID
 MELBOURNE
 MILAN
 MOSCOU
 NEW YORK
 PARIS
 PÉKIN
 PERTH

RIYAD*
 SÉOUL
 SHANGHAI
 SINGAPOUR
 SYDNEY
 TOKYO

GROUPES ○

AFRIQUE
 INDE
 IRAN
 ISRAËL
 AMÉRIQUE LATINE
 KAZAKHSTAN
 EUROPE DU NORD
 SUISSE
 UKRAINE

* Bureau associé

Notre pratique en Afrique

Notre pratique Afrique de premier plan s'est construite sur plus de 40 ans et est composée d'associés de l'ensemble de notre réseau international de bureaux, dont celui de Johannesburg.

L'attractivité du continent africain et la nécessité de mettre à la disposition de nos clients une équipe spécialisée d'avocats qualifiés en droit français et en droit anglais sont apparues comme une évidence dès le début des années 1990. Aujourd'hui devenue l'une des plus importantes de la place de Paris, notre équipe traite de l'ensemble des problématiques juridiques et fiscales sur tout le continent africain, dans les pays de tradition romano-germanique, de common law ou encore de tradition mixte.

La richesse et la diversité de notre équipe et de nos expériences nous ont permis d'acquérir une véritable maîtrise des systèmes juridiques locaux et régionaux (notamment de l'OHADA) et, surtout, une réelle connaissance du terrain et plus généralement toutes considérations culturelles politiques et sociales pertinentes qui, en Afrique comme ailleurs, ne peuvent être méconnues des opérateurs économiques.

Notre pratique en Afrique a franchi une étape décisive à la fin de l'année 2015 avec l'ouverture à Johannesburg de notre premier bureau sur le continent. Le bureau comprend des associés sud-africains qui, dans leurs domaines d'expertise respectifs, sont reconnus parmi les plus réputés du marché et jouissent d'une expérience de premier plan dans le conseil en matière d'investissements dans de nombreux secteurs et industries. Plusieurs associés et collaborateurs de notre réseau les ont par la suite rejoints. Ceci nous permet d'offrir des services juridiques en droits sud-africain et anglais depuis Johannesburg, couvrant ainsi les opérations se réalisant sur tout le continent africain.

Notre équipe Afrique offre un pôle de compétences de premier plan dans chacun des secteurs d'activité dans lesquels elle intervient, notamment dans les domaines suivants:

- investissements directs étrangers à destination du continent africain
- fusions-acquisitions et droit des sociétés
- financement de projets et d'actifs, financements structurés et connaissance approfondie des sûretés pouvant être mises en place dans les différents États africains
- structuration et mise en œuvre de projets
- prévention et gestion des risques et des situations de crise
- contentieux judiciaire et arbitrage international impliquant, le cas échéant, les États, notamment dans le cadre de différends en matière de renégociation, d'expropriation, etc
- sanctions internationales, procédures judiciaires civiles et pénales en Afrique francophone
- questions environnementales
- droits de l'Homme
- responsabilité sociétale des entreprises
- black economic empowerment et droit des communautés locales
- droit international public, y compris les litiges liés aux délimitations des frontières
- droit du travail

Market commentators appreciate that "they go beyond the legal analysis to provide practical advice on working in Africa. It's a very complete service."

CHAMBERS GLOBAL 2019

Introduction

Du fait de votre statut d'acteurs du marché des énergies renouvelables concentrant leurs activités sur l'Afrique (soit en tant que développeurs de projets soit en tant que sponsors), les thématiques ESG sont sans nul doute au cœur de vos préoccupations. Il est en effet crucial que vous fassiez montre d'une fine compréhension des attentes en matière d'investissements responsables afin de vous assurer du développement rapide et de la bancabilité des projets sur lesquels vous travaillerez. Notre guide pratique recense les principaux facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact sur votre entreprise. Nous espérons qu'il vous permettra de mieux comprendre les attentes des acteurs du marché de l'investissement responsable en matière d'ESG. Nous nous réjouissons à l'idée de discuter avec vous à la fois de votre stratégie ESG et de la façon dont nous pourrions vous aider à atteindre vos objectifs dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous.



Martin Kavanagh
Associé
T +44 20 7466 2062
martin.kavanagh@hsf.com



Rebecca Major
Associée
T +33 1 53 57 78 31
rebecca.major@hsf.com



Joanne Elson
Collaboratrice Senior
T +44 20 7466 2802
joanne.elson@hsf.com



Nila Wilde
Collaboratrice
T +33 1 53 57 65 50
nila.wilde@hsf.com

Qu'est-ce que l'investissement responsable et quelle est son importance ?

Qu'est-ce que « l'investissement ESG » ?

« L'investissement responsable » ou « investissement ESG » est une stratégie d'investissement (ou, en d'autres termes, une approche de la propriété active d'une entreprise) qui se concentre sur l'intégration dans la prise de décision de facteurs matériels environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »), parallèlement à l'analyse financière et à d'autres moyens de construction de portefeuilles, afin de minimiser les risques et de maximiser les rendements.

Bien que ce type d'investissement ne soit pas nouveau, les financiers, les investisseurs privés, les régulateurs et, par voie de conséquence, les dirigeants et les actionnaires y ont récemment accordé une importance croissante. Initialement centrée sur les seules pratiques de bonne gouvernance (à l'origine d'indéniables rendements financiers), cette notion s'est peu à peu étendue aux risques et opportunités environnementaux et sociaux, du fait de l'intérêt croissant du public pour ces problématiques. Ainsi, selon l'Association Internationale des Marchés de Capitaux (*International Capital Market Association* [« **ICMA** »]), l'ensemble de ces facteurs est désormais pris en compte par les entreprises lorsqu'il s'agit de prendre des décisions

ou d'élaborer des stratégies d'investissement. Cette nouvelle tendance est le fruit de l'adoption de directives générales (ne se concentrant pas sur un secteur particulier) à destination des investisseurs, au nombre desquelles on retrouve les Principes pour l'Investissement Responsable élaborés conjointement par l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (« **UNEP FI** ») et le Pacte Mondial des Nations Unies¹ ; les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; les Principes de l'Équateur ; et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Bien que certaines questions ESG soient pertinentes à l'échelle mondiale, notamment la nécessité de l'établissement de conditions de travail humaines et de principes de lutte contre la corruption, d'autres seront plus ou moins pertinentes en fonction, entre autres, du secteur dans lequel le projet s'inscrit, ainsi que de sa localisation géographique et de sa/ses juridiction(s).

Les questions ESG pertinentes à l'échelle mondiale pour le développement de projets, et dont on retrouve un grand nombre dans le cas de projets d'énergies renouvelables, comprennent :



Environnement

- Le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre
- L'épuisement des ressources (sources d'approvisionnement, utilisation, réutilisation et recyclage)
- La minimisation, la réutilisation et le recyclage des déchets
- Les substances dangereuses et les risques majeurs
- La prévention de la pollution
- La biodiversité
- La déforestation
- La qualité de l'eau, son utilisation, sa réutilisation et son recyclage
- La décarbonisation de l'approvisionnement énergétique
- Les technologies innovantes et les nouvelles infrastructures



Société

- Les droits de l'Homme (y compris l'esclavage moderne et le travail des enfants)
- L'investissement, la participation et le développement communautaires
- Les peuples indigènes : (i) acquisition de terres et réinstallation involontaire ; (ii) biens et patrimoine culturels
- L'impact sur les femmes
- Les relations avec les salariés : engagement et consultation
- Les conditions de travail : santé et sécurité
- La durabilité de la chaîne d'approvisionnement
- Les questions relatives aux consommateurs : divulgation équitable, marketing et publicité
- La vie privée et la sécurité



Gouvernance

- La corruption
- La rémunération des dirigeants
- La diversité et la structure du conseil d'administration (gouvernance organisationnelle)
- Les pratiques opérationnelles équitables
- Le lobbying politique et les dons
- La stratégie fiscale
- Les rapports, les comptes, les audits et les contrôles financiers
- Les droits des actionnaires, la gestion du capital et les actions des entreprises
- Les défis réglementaires et juridiques
- Les rapports sur le développement durable et la responsabilité des entreprises

1 Les six Principes pour l'Investissement Responsable, auxquels les investisseurs peuvent souscrire volontairement, sont énoncés dans l'Engagement des Signataires comme suit :

« Principe 1 : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

Principe 2 : Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Principe 3 : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Principe 4 : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Principe 5 : Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Principe 6 : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes. »

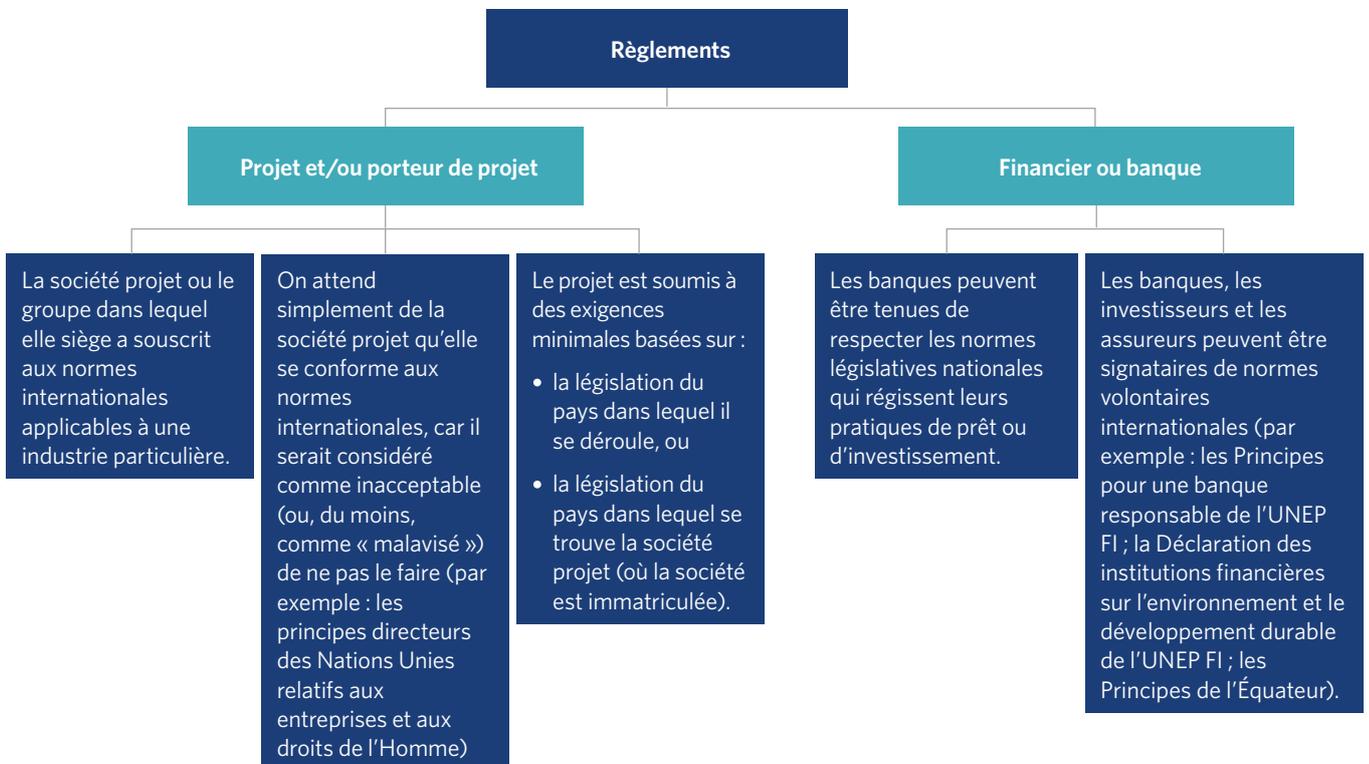
L'expression « investissement durable » est utilisée de différentes manières : l'ICMA la définit comme intégrant « le financement climatique, vert et social tout en tenant compte de considérations plus larges concernant la durabilité économique des organisations financées, ainsi que le rôle et la stabilité du système financier global dans lequel elles s'inscrivent ». Elle est souvent utilisée de manière interchangeable avec l'expression « investissement responsable » (ou « investissement ESG »). Elle est également parfois utilisée spécifiquement par le G20 pour désigner les financements qui soutiennent directement ou indirectement les Objectifs de Développement Durable (« ODD »).

Il est évident que les projets en lien avec les énergies renouvelables peuvent être concernés par les stratégies de financement suivantes : financement climatique, financement vert, investissement d'impact (qui peut être purement philanthropique) ou investissement durable / investissement responsable / ESG.

Pourquoi est-il important que les développeurs de projets agissent en tenant compte des principes ESG ?

L'Enquête ESG de 2020 publiée par Macquarie Infrastructure and Real Assets (« Enquête MIRA de 2020 ») révèle que « les entreprises qui tiennent compte des facteurs ESG sont mieux gérées, avec une meilleure qualité et des bénéfices potentiellement moins volatils » et représentent de ce fait un bon investissement à long terme. La réalisation de retours sur investissements, l'évitement des risques et l'intégration des principes ESG dans la gestion d'une entreprise ne sont pas des objectifs qui s'excluent mutuellement.

L'intégration des facteurs ESG dans l'approche d'un porteur de projet quant à la manière dont il mène ses activités n'est pas simplement « un petit plus », mais est au contraire un facteur déterminant de la viabilité financière et de la conformité juridique du projet sur la base d'un ou plusieurs ensembles de règlements applicables :



Le rapport de Morgan Stanley de 2019 sur les « Signaux Durables » (« Sustainable Signals ») a révélé que 84 % des personnes interrogées souhaitent recevoir un rapport sur l'impact généré par leur investissement, c'est-à-dire sur le « retour social et environnemental sur leur investissement durable ». **De façon générale, les motivations des financiers et investisseurs individuels, indépendamment du secteur dans lequel ils exercent leurs activités, sont claires : ceux qui financent les projets souhaitent une transparence sur la manière dont leur argent est investi.**

Comment les investisseurs décident-ils de soutenir un projet ?

Une bonne compréhension de la façon dont les investisseurs ont tendance à cibler les projets peut aider un développeur de projets à mieux attirer ce genre d'investissement. Voici trois méthodes répandues identifiées par les Principes pour l'Investissement Responsable, au moyen desquelles les investisseurs établissent une liste d'entreprises ou de projets potentiellement intéressants :

- **La méthode d'intégration :**

Quels aspects du projet ou des pratiques du développeur de projets permettraient ou, au contraire, empêcheraient un investisseur d'avoir une vision globale de ce dernier ?

Les questions ESG font partie intégrante de l'analyse des investissements afin de gérer les risques et d'optimiser les rendements, ce qui montre l'influence matérielle que les facteurs ESG ont sur les performances financières des entreprises.

- **La méthode de dépistage :**

Certaines pratiques du développeur de projets ont-elles pour conséquence que le projet attire automatiquement l'attention de certains investisseurs ou, au contraire, que ces derniers s'en détournent d'emblée ?

Des filtres sont appliqués pour inclure ou exclure des secteurs, des entreprises ou des pratiques dans leur intégralité. Les filtres sont déterminés en fonction des valeurs des investisseurs ou tout simplement de leurs préférences :

- Les techniques de filtration positive consistent à :
 - identifier des produits, des services ou des activités commerciales spécifiques ;
 - aligner des investissements sur un ou plusieurs ODD ;
 - se concentrer sur la notation du risque carbone.
- Les techniques de filtration négative consistent à :
 - lister les pays en violation des sanctions des Nations Unies, de l'UE ou des États-Unis ou à vérifier leur statut dans un secteur donné (à l'aide d'outils tels que le *EY Renewable Energy Country Attractiveness Index*) ;
 - identifier les entreprises en violation ou susceptibles de violer le Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclure des entreprises pour violation du droit du travail ou des droits de l'Homme.

- **La méthode thématique :**

Le développeur de projets peut-il certifier que ses propres pratiques sont compatibles avec la marque de certains investisseurs ou qu'elles sont en adéquation avec, voire qu'elles renforcent, la réputation des investisseurs qui décideraient de financer le projet ?

L'investisseur souhaite combiner des profils risque/récompense attrayants avec les résultats environnementaux ou sociaux auxquels il aspire. Le secteur financier reconnaît que ses activités peuvent avoir un impact sur le changement climatique, l'évasion fiscale et les maux sociaux (au nombre desquels l'esclavage moderne). L'Enquête MIRA de 2020 souligne le fait que, pour sauvegarder leur réputation et gérer leur marque, les investisseurs évitent de soutenir des projets controversés.

L'objectif des projets en lien avec les énergies renouvelables est de fournir une source d'énergie fiable pouvant servir d'alternative aux combustibles fossiles afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer l'avenir de la planète face à la crise climatique. Parmi les messages clés du Conseil mondial des affaires pour le développement durable (« **WBCSD** ») pour la COP25 figure le fait que le financement de projets verts par les gouvernements est absolument essentiel pour y parvenir. Quand les gouvernements mettent en place des politiques ciblées et fortes, ils peuvent « donner aux entreprises la clarté et la confiance nécessaires pour investir de manière décisive dans des produits, des services et des solutions sans carbone ». Cela créera à terme « un cercle vertueux de boucles d'ambition climatique ». Les développeurs de projets devraient chercher à attirer non seulement des investisseurs privés mais aussi des fonds publics, lorsque cela est possible et que cela est susceptible d'avoir un impact positif sur un projet, sans toutefois que cela n'entre en conflit avec la stratégie de gouvernance du développeur de projets.

Comment évaluer les performances en matière de durabilité ?

Si les Principes pour l'Investissement Responsable de l'UNEP FI et le Pacte Mondial des Nations Unies définissent l'investissement ESG, ils ne fournissent toutefois que des lignes directrices générales sur la manière dont les Principes pourraient être intégrés dans les stratégies d'investissement des entreprises et déboucher sur la propriété active de ces dernières.

Il n'y a pas un ensemble unique de benchmarks ESG, et encore moins de benchmarks spécifiques aux différents secteurs, susceptibles de guider les développeurs de projets quant à la manière dont les principes ESG pourraient être intégrés dans leurs modèles commerciaux. De plus, les aspects juridiquement réglementés des industries, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, peuvent varier de pays en pays. Comme l'a souligné Peter Bakker, Président et Directeur Général du WBCSD, dans un récent *podcast* d'Euromoney, « plus de 30 000 milliards de dollars ont été investis dans des actifs à thème ESG. La normalisation n'a jamais été aussi importante [...] Il existe actuellement plus de 600 classements et notations ESG et plus de 4 500 indicateurs essentiels de performance ESG [...] Nous devons réduire et normaliser davantage. »

Les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit d'analyser des entreprises sur la base de leurs performances liées à l'ESG sont bien connues et des mesures sont en cours d'adoption pour y remédier.

World Benchmarking Alliance

La *World Benchmarking Alliance* cherche à « développer des benchmarks transformatifs » pouvant être utilisés pour mesurer et comparer les performances des entreprises dans le cadre de la réalisation des ODD. Ces benchmarks « s'appuieront sur les meilleures données scientifiques disponibles, tout en tirant parti des normes et standards internationaux existants » afin de « responsabiliser toutes les parties prenantes », qu'il s'agisse des salariés, des chefs d'entreprise, des consommateurs ou des investisseurs.

Règlement de l'UE sur la Taxonomie

Le Règlement de l'UE sur la Taxonomie, adopté le 15 avril 2020 par le Conseil européen, établit le régime et les objectifs

environnementaux en vue de la mise en place d'un système de classification à l'échelle de l'UE, qui fournirait aux entreprises et aux investisseurs un « langage commun » et des « critères techniques d'évaluation » pour identifier des activités économiques considérées comme « durables sur le plan environnemental ». Sa visée première réside dans l'atténuation des changements climatiques, mais les critères d'évaluation qu'il énumère ont un champ d'application plus large. Une activité est considérée comme durable sur le plan environnemental si elle :

- contribue substantiellement à la réalisation de l'un des six objectifs environnementaux (l'atténuation des changements climatiques ; l'adaptation aux changements climatiques ; l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et le contrôle de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ;
- ne nuit pas de manière significative à l'un des cinq autres objectifs environnementaux (DNSH - « Do No Significant Harm »), le cas échéant ; et
- respecte des garanties minimales (par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme).

Bien qu'il n'ait pas été présenté comme un outil d'évaluation de l'ESG en tant que tel, le Règlement devrait s'avérer utile lorsque nous rechercherons un guide cohérent étant donné que l'investissement durable et l'investissement responsable / ESG sont souvent considérés de manière interchangeable.

Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : normes techniques réglementaires

Parmi les développements réglementaires de l'UE également vivement attendus, et cette fois spécifiquement identifiés comme un outil d'évaluation de l'ESG, figurent les normes régionales proposées dans le cadre du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Ce règlement permet aux autorités européennes de surveillance « d'élaborer des normes techniques de réglementation sur le contenu, la méthodologie et la présentation d'informations ESG au niveau tant de l'entité que du produit » :

	PUBLICATION D'INFORMATIONS AU NIVEAU DE L'ENTITÉ	PUBLICATION D'INFORMATIONS AU NIVEAU DU PRODUIT
Forme	Publication d'informations sur le site de l'entreprise	Publication d'informations sur le site de l'entreprise et dans la documentation précontractuelle et périodique
Contenu	Une déclaration sur les politiques de <i>due diligence</i> « montrant l'impact négatif des investissements sur le climat et l'environnement ; et les questions sociales et relatives aux salariés, le respect des droits de l'Homme, ainsi que les questions de lutte contre la corruption »	« Caractéristiques ou objectifs de durabilité des produits financiers » ; explications supplémentaires requises lorsqu'un indice est utilisé comme référence ; et explication de la manière dont un produit reposant sur l'investissement durable est conforme au DNSH

L'ESG dans le secteur des énergies renouvelables

L'ESG est-il perçu différemment dans le secteur des énergies renouvelables ?

Intrinsèquement, la réponse à cette question est « non » : les standards ESG ne sont pas évalués différemment dans le secteur des énergies renouvelables. Cependant, leur intégration efficace dans les pratiques commerciales d'un développeur de projets et le respect de ces principes sont examinés encore plus attentivement par les investisseurs dans cette industrie.

Les investisseurs potentiels cherchent souvent à mener en amont une *due diligence* sur les politiques et les pratiques internes d'un développeur de projets donné en matière d'ESG. Néanmoins, ainsi que le souligne l'Enquête MIRA de 2020, il peut parfois s'avérer difficile pour des investisseurs et des actionnaires potentiels de récolter de « manière efficace, fiable et utile » des données non-financières sur la performance ESG d'une entreprise, bien que les données de performance soient de plus en plus accessibles et que la recherche dans ce domaine ait avancé. Afin de récolter des données, il faut

souvent passer par (i) l'inclusion, dans une demande de réponse à un appel d'offres, des exigences liées aux Principes pour l'Investissement Responsable ; (ii) la *due diligence* relative à une entreprise en particulier, *via* des consultants ou par d'autres moyens. Ces données une fois récoltées, leur analyse devrait être simplifiée grâce aux avancées réalisées par l'UE et la *World Benchmarking Alliance*.

Les investisseurs peuvent pousser le développeur de projets à corriger la non-conformité de ses pratiques à la réglementation de la juridiction dans laquelle il opère ou à modifier certains aspects de son mode de gestion des affaires, en faisant de ces points des conditions à leur investissement (les investisseurs pourraient éventuellement faire appel à une agence de conseil afin de les assister dans leur entreprise). Il est également probable que, après l'investissement, les investisseurs adoptent une approche pratique de la prise de décision active et, éventuellement, de la modification de la politique de l'entreprise.

L'Enquête MIRA de 2020 a révélé que l'intérêt pour l'ESG s'accroît : 58 % des investisseurs ont accordé une plus grande attention aux problématiques ESG ces cinq dernières années et 91 % envisagent de s'y intéresser plus avant au cours des cinq prochaines années.

Or, les énergies renouvelables représentent désormais la pierre angulaire des stratégies d'investissement ESG, elles qui attirent près d'un tiers des investisseurs sondés.



Présomption

Le marché part souvent du principe que les entreprises actives dans le secteur des énergies renouvelables représentent nécessairement un modèle de durabilité.



"E" est plus large

Les projets en lien avec les énergies renouvelables ont une longueur d'avance sur le plan environnemental, mais la production d'énergies propres ne devrait pas occulter d'autres problématiques environnementales clés (telles que l'impact d'un projet d'énergie hydroélectrique sur les sources d'eau ou de l'installation d'une infrastructure sur la biodiversité).



Ne pas oublier "S" et "G"

Il est également important d'intégrer soigneusement de bonnes pratiques commerciales sur les plans social et de gouvernance. On ne peut pas les ignorer pour se concentrer uniquement sur les aspects environnementaux.

Que doit désormais faire un développeur de projets actif dans le secteur des énergies renouvelables ?

Comment un développeur de projets peut-il améliorer et mettre en application ses politiques et pratiques ESG et attirer ainsi des investisseurs ? Il n'existe pas de réponse applicable, soit de manière générale soit au seul secteur des énergies renouvelables, faute d'un corps uniforme de directives internationales faisant autorité en matière de projets en lien avec les énergies renouvelables. Comme susmentionné, une certaine cohérence se dégagera à la suite de l'élaboration des normes techniques réglementaires basées sur le règlement UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le « Règlement Taxonomie » de l'UE (qui, bien que contraignant uniquement au sein de l'UE, sera toutefois susceptible d'avoir une portée mondiale), ainsi que les benchmarks, en lien avec les ODD, développés par la *World Benchmarking Alliance*. Néanmoins, notons que ces développements ne sont pas propres au secteur des énergies renouvelables.

Par conséquent, les développeurs de projets devraient adopter une approche multiforme afin d'élaborer des politiques et pratiques ESG pertinentes :



Obligations et directives

Quelles obligations ou directives s'appliquent à votre secteur / projet :

- obligations légales s'appliquant dans le pays dans lequel se déroule votre projet ; et
- normes nationales ou internationales dont le respect est volontaire, mais auxquelles votre entreprise / groupe a adhéré ou souhaite adhérer.

Cela peut être vérifié en accédant à des bases de données en ligne reconnues : par exemple, la base de données *Reporting Exchange* du WBCSD est une base de données gratuite qui (i) recense les normes ESG, à la fois volontaires et obligatoires, de 70 pays ; (ii) catégorise les indicateurs ESG ; et (iii) propose une base de données mondiale de classements, notations et indices.



Indices

Existe-t-il des indices par rapport auxquels votre entreprise pourrait être mesurée, ou par rapport auxquels vous aspirez à ce qu'elle soit mesurée ?

Exemples d'indices mesurant les investissements éthiques dans le secteur des énergies renouvelables :

- *ECPI Global Renewable Energy Equity Index* : cet indice (l'un des indices thématiques de l'ECPI) répertorie les 40 entreprises les mieux notées pour leurs pratiques ESG et actives dans la production ou le commerce d'énergies inépuisables.

- *S&P/TSX Renewable Energy and Clean Technology Index* : cet indice mesure la performance des entreprises cotées à la bourse de Toronto ayant pour activité principale le développement de technologies vertes et de solutions d'infrastructures durables.



Gouvernance : points communs entre les secteurs

Il y aura des points communs dans les approches qu'adoptent différents secteurs vis-à-vis des questions de gouvernance, par exemple :

- L'accent est mis sur les pouvoirs détenus par le conseil d'administration, qui est membre de l'équipe de direction, susceptible de l'aider à conduire une entreprise vers un succès à long terme, tout en étant responsable devant toutes les parties prenantes (salariés, fournisseurs, communautés).
- La mission d'une entreprise n'est pas le profit à tout prix : parmi les devoirs fiduciaires des administrateurs figure celui de veiller à ce que les activités de l'entreprise soient menées dans le respect de certains principes. Utilisez des outils tels que la formation des cadres, l'engagement d'experts et les ressources en ligne afin d'harmoniser les objectifs de l'entreprise et les exigences de développement durable.



Imitez ou apprenez des autres

N'hésitez pas à prendre pour modèles des entreprises établies que vous pourriez imiter ou grâce auxquelles vous pourriez cerner les pratiques qui pourraient ou non vous correspondre, par exemple en examinant les objectifs ESG publiés par ces entreprises dans leurs rapports annuels ou ailleurs.



Des conseils professionnels peuvent s'avérer utiles

Demandez-vous si vous souhaitez obtenir des conseils professionnels sur l'intégration des principes ESG dans vos pratiques entrepreneuriales (pensez aux consultants spécialisés, aux experts en organisation de données et aux cabinets juridiques). Vigeo Eiris et Sustainalytics comptent au nombre des agences de notation ESG qui certifient la conformité d'une transaction, souvent en émettant un avis ESG.



Transparence

La transparence est essentielle : dans la mesure du possible, communiquez sur vos politiques et vos processus de mise en œuvre de ces dernières.

Contacts

Contacts Energies Renouvelables en Afrique



Martin Kavanagh

Associé

T +44 20 7466 2062

martin.kavanagh@hsf.com



Rebecca Major

Associée

T +33 1 53 57 78 31

rebecca.major@hsf.com



Joanne Elson

Collaboratrice Senior

T +44 20 7466 2802

joanne.elson@hsf.com



Nila Wilde

Collaboratrice

T +33 1 53 57 65 50

nila.wilde@hsf.com

Contacts Entreprises et Droits Humains



Stéphane Brabant

Associé

T +33 1 53 57 78 32

stephane.brabant@hsf.com



Antony Crockett

Of Counsel

T +852 2101 4111

antony.crockett@hsf.com



Oliver Elgie

Collaborateur Senior

T +44 20 7466 6446

oliver.elgie@hsf.com



Elsa Savourey

Collaboratrice

T +33 1 53 57 76 79

elsa.savourey@hsf.com

Pour une liste complète de nos bureaux mondiaux, visitez [HERBERTSMITHFREEHILLS.COM](https://www.herbertsmithfreehills.com)
